

**Compte-Rendu de la séance Extraordinaire du Conseil Municipal de Néronde
en date du 17 juillet 2019 à 18h**

Présents : G. Moncelon, J. Botheron, X. Reynard, P. Morel, G. Planche, M. Bussery, R. Tissot, G. Nicolas, J.P. Bernard, J. Padet

Absent : E. Zgainski

Secrétaire de séance : J. Botheron

Validation de l'appel d'offres pour les travaux d'assainissement de la traversée du bourg

M. le Premier Adjoint Jean BOTHERON présente le résultat de l'appel d'offres concernant les travaux d'assainissement de la traversée du bourg .

Le dossier d'appel d'offres a été analysé par le bureau d'études OXYRIA.

Les entreprises ont eu à répondre en respectant deux critères de sélection :

- prix des prestations sur 60 points
- valeur technique sur 40 points

Les entreprises pouvaient également répondre sur deux options : canalisations principales en grès ou en PVC.

L'estimation des travaux par le cabinet OXYRIA (maître d'œuvre) s'élève à 399 322 €HT

4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres option « Grès » : SMTP, SADE, EUROVIA DALA, SOGEA

1 entreprise a répondu à l'appel d'offres option « PVC » : SOGEA (sous l'appellation SOGEA VARIANTE)

L'entreprise SOGEA ayant fait une offre de 411 817,5 €HT et obtenu une note finale de 84,75 points /100 est choisie pour l'option « Grès »

L'entreprise SOGEA (SOGEA VARIANTE) ayant fait une offre de 402 217,5 €HT et obtenu une note finale de 82 points /100 est choisie pour l'option « PVC »

M. le Maire propose au C.M.

- D'approuver le choix de l'entreprise SOGEA qui est en tête des critères de sélection et qui propose les meilleures offres.

- De prendre avis auprès de l'entreprise SOGEA pour finaliser le choix de l'option « Grès ou PVC »

Après étude du dossier, le Conseil Municipal **par 10 voix POUR :**

APPROUVE le choix de l'entreprise SOGEA pour la réalisation de ces travaux

APPROUVE le montant des travaux : option « Grès » 411 817,5 €HT et option « PVC » 402 217,5 €HT

AUTORISE M. le Maire à finaliser l'option auprès de l'entreprise SOGEA et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h

Prochaine réunion prévue le 7 octobre 2019

Le Maire

M. Gérard MONCELON

Le Secrétaire de Séance

M. Jean BOTHERON

